



Population et données démographiques

Montréal comptait 4 255 541 habitants en 2018 et avait une forte densité de population (924 résidents par kilomètre carré). Plus de 1 résident sur 4 (28 %) était âgé de 24 ans ou moins, ce qui correspond aux proportions observées au Québec (27 %) et dans l'ensemble du Canada (28 %).

Moins d'un pourcent (0,9 %) des résidents de Montréal faisaient partie de la population autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits) en 2016, une proportion inférieure à celle observée au Québec (2,3 %), et considérablement inférieure à celle enregistrée au Canada (4,9 %). Les personnes immigrantes représentaient, quant à elles, un peu moins de 1 résident sur 4 (23 %), une proportion nettement supérieure à celle notée au Québec (14 %), mais semblable à celle observée au Canada (22 %). Parmi les personnes immigrantes vivant à Montréal, 1 sur 5 (19 %) était une personne immigrante récente (arrivée au Canada en 2011 ou après), ce qui représente une proportion semblable à celle observée au Québec (20 %), mais quelque peu supérieure à celle enregistrée au Canada (16 %). Près de 1 résident de Montréal sur 4 (23 %) a déclaré appartenir à une minorité visible, proportion nettement plus élevée que celle observée au Québec (13 %) mais comparable à celle enregistrée au Canada (22 %).

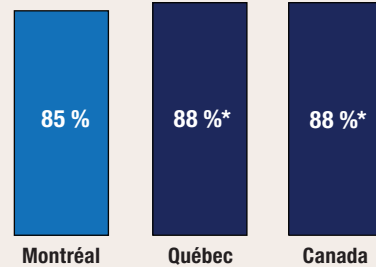


Montréal (Québec)

Scolarité, emploi et revenu

En 2016, 7 résidents de Montréal âgés de 25 à 64 ans sur 10 (70 %) avaient achevé des études postsecondaires, un peu moins de 1 sur 5 (18 %) était titulaire d'un diplôme d'études secondaires

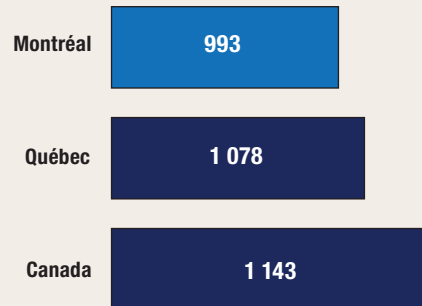
Satisfaction à l'égard de la sécurité



proportion de personnes qui ont déclaré être satisfaites de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité en 2014

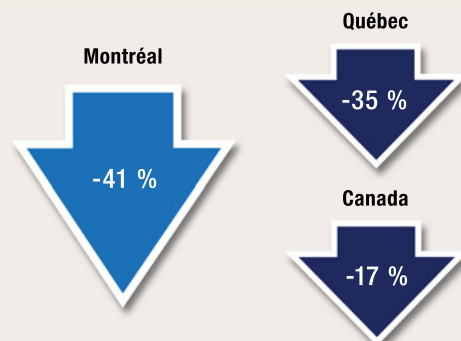
* valeur significativement différente de l'estimation pour Montréal (p < 0,05)

Taux de crimes violents déclarés par la police en 2018



taux pour 100 000 habitants

Variation sur 10 ans du taux de crimes déclarés par la police (2008 à 2018)



(ou l'équivalent) comme plus haut niveau de scolarité atteint, et 1 sur 10 (11 %) n'avait pas terminé d'études secondaires ou postsecondaires.

En 2018, le taux de chômage à Montréal (6,1 %) était légèrement supérieur à celui affiché par le Québec (5,5 %), mais avoisinait celui noté dans l'ensemble des provinces du Canada (5,8 %). Le revenu annuel médian après impôt des ménages résidant à Montréal s'est chiffré à 46 840 \$ en 2017, ce qui est comparable à celui des ménages résidant au Québec (46 980 \$), mais inférieur à celui noté au Canada (52 090 \$). Le pourcentage de familles considérées comme étant en situation de faible revenu était semblable à Montréal (18 %), au Québec (16 %) et au Canada (17 %).

Logement et familles

En moyenne, on comptait 2,3 personnes par ménage à Montréal en 2016, un nombre comparable à ceux observés au Québec (2,3) et au Canada (2,4). Plus de la moitié (56 %) des ménages résidant à Montréal étaient propriétaires de leur logement, une proportion plus faible que celles observées au Québec (61 %) et au Canada (68 %). Pour être considéré comme vivant dans un logement inabordable, un ménage doit consacrer au moins 30 % de son revenu aux frais de logement. À Montréal, 1 ménage sur 4 (25 %) était dans cette situation, une proportion supérieure à celle observée au Québec (21 %), mais semblable à celle enregistrée au Canada (24 %). Une faible proportion (6,5 %) des logements privés occupés nécessitaient des réparations majeures à Montréal, tout comme au Québec (6,4 %) et au Canada (6,5 %). Environ le cinquième (19 %) des familles résidant à Montréal étaient des familles monoparentales, une proportion légèrement supérieure à celles observées au Québec (17 %) et au Canada (16 %). En 2018, on a estimé à 3 149 le nombre de sans-abri vivant à Montréal.

Sécurité des collectivités et sentiment d'appartenance

- En 2014, parmi les résidents de Montréal âgés de 15 ans et plus, un peu moins de 1 sur 3 (31 %) était très satisfait de sa sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Il s'agit d'une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (36 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (38 %).
- Un peu moins de la moitié (48 %) des résidents de Montréal se sentaient tout à fait en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls une fois la nuit tombée, une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (53 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (52 %).
 - ▶ Les femmes qui vivaient à Montréal étaient significativement moins susceptibles que les hommes de se sentir tout à fait en sécurité lorsqu'elles marchaient seules une fois la nuit tombée (33 % par rapport à 60 %), situation qui était comparable à celles observées au Québec et dans l'ensemble des provinces du pays.
- Plus de 1 résident de Montréal sur 4 (28 %) était d'avis que les problèmes sociaux constituaient un enjeu important ou modéré dans son quartier, ce qui représente une proportion significativement plus élevée que celle observée au Québec (24 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (22 %).
- Environ 1 résident de Montréal sur 4 (24 %) a déclaré éprouver un très fort sentiment d'appartenance à sa collectivité, une proportion significativement inférieure à celle observée au Québec (28 %), mais comparable à celle affichée par l'ensemble des provinces du pays (25 %).
- Sur une période de six ans (2009 à 2014), 14 % des résidents de Montréal ont été victimes de discrimination, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (10 %), mais comparable à celle notée dans les provinces du Canada (13 %).
- Environ 15 % des résidents de Montréal ont déclaré connaître la plupart des résidents de leur voisinage en 2014, soit une proportion significativement inférieure à celles observées au Québec (22 %) et dans les provinces du Canada (21 %).
- Un peu plus de 3 résidents de Montréal sur 5 (62 %) croyaient que les niveaux de criminalité dans leur voisinage étaient inférieurs à ceux observés dans le reste du Canada, soit une proportion significativement inférieure à celles enregistrées au Québec (70 %) et dans l'ensemble des provinces du Canada (74 %).
- En 2014, la grande majorité (91 %) des résidents de Montréal ont déclaré avoir confiance en la police, une proportion significativement différente de celle observée pour le Québec (92 %), mais qui est identique à celle notée dans les provinces du Canada (91 %).

Expériences autodéclarées de victimisation

- En 2014, 216 000^E incidents violents ont été autodéclarés par des résidents de Montréal âgés de 15 ans et plus, ce qui représente un taux de 65^E incidents pour 1 000 habitants. Ce taux ne différait pas de façon significative de ceux enregistrés au Québec (59) et dans l'ensemble des provinces du Canada (76).
- En 2018, 4,4 % des résidents de Montréal ont déclaré avoir été victimes de voies de fait ou d'une agression sexuelle, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (3,6 %), mais identique à celle notée dans les provinces du Canada (4,4 %).
- À Montréal, 1 résident sur 5 (20 %) a été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public, une proportion significativement supérieure à celle observée au Québec (17 %), mais significativement inférieure à celle enregistrée dans les provinces canadiennes (23 %).
 - ▶ À Montréal, les femmes étaient significativement plus susceptibles que les hommes de subir des comportements sexuels non désirés en public (31 % par rapport à 10 %).
 - ▶ Parmi les résidents qui ont subi un comportement sexuel non désiré en public, ceux vivant à Montréal (16 %) étaient significativement plus susceptibles de déclarer que l'incident le plus grave s'est produit dans les transports en commun, comparativement à ceux vivant au Québec (11 %) et dans les provinces du Canada (11 %).
 - À titre de référence, en 2016, le taux d'utilisation du transport en commun comme principal moyen de transport était nettement plus élevé à Montréal (22 %) qu'au Québec (14 %) et que dans l'ensemble du Canada (12 %).
 - ▶ Parmi les résidents de Montréal qui ont été la cible d'un comportement sexuel non désiré en public en 2018, un peu plus de 2 sur 5 (44 %) ont modifié leur comportement en public à la suite de l'incident, une proportion identique à celle observée au Québec (44 %), mais significativement inférieure à celle notée dans les provinces du Canada (50 %).

Crimes déclarés par la police

- En 2018, la police de Montréal a déclaré un taux de criminalité global de 3 275 affaires pour 100 000 habitants, un taux comparable à celui noté au Québec (3 304), mais de 40 % inférieur au taux enregistré au Canada (5 488).
- Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le taux de crimes déclarés par la police a diminué de 41 % à Montréal, alors que des baisses moins prononcées ont été observées au Québec (-35 %) et au Canada (-17 %).
- Le degré de gravité des crimes perpétrés à Montréal est demeuré sensiblement le même (-1 %) de 2017 à 2018, principalement en raison du recul des introductions par effraction et des vols qualifiés. Au cours des 10 dernières années (2008 à 2018), le degré de gravité des crimes a diminué de 36 % à Montréal; des baisses ont aussi été observées au Québec (-32 %) et au Canada (-17 %).

Crimes contre les biens

- Crimes déclarés par la police : En 2018, la police de Montréal a déclaré 1 954 crimes contre les biens pour 100 000 habitants. Ce taux est de 10 % supérieur à celui enregistré au Québec (1 774), mais de 41 % inférieur à celui observé au Canada (3 339).
- Crimes autodéclarés : Pour 1 000 ménages vivant à Montréal, 160 crimes contre les biens (y compris l'introduction par effraction, le vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces, le vol de biens du ménage et le vandalisme) ont été déclarés en 2014. Ce taux était significativement supérieur à celui observé au Québec (135) et quelque peu supérieur à celui enregistré dans les provinces du Canada (143).

Crimes violents

- En 2018, la police de Montréal a déclaré 933 crimes violents pour 100 000 habitants, soit un taux de 13 % inférieur à celui noté au Québec (1 078) et de 18 % inférieur à celui enregistré au Canada (1 143).
 - ▶ À Montréal, au Québec et au Canada, 53 % des victimes de crimes violents étaient de sexe féminin.
- De 2008 à 2018 :
 - ▶ Le taux de crimes violents a diminué de 17 % à Montréal, tandis qu'il est demeuré pratiquement inchangé au Québec (une baisse de moins de 1 %). Le recul observé au Canada (-14 %) est comparable à celui noté à Montréal.
 - ▶ Le degré de gravité des crimes violents a diminué de 32 % à Montréal, soit une baisse plus de deux fois plus élevée que celles notées au Québec (-13 %) et au Canada (-13 %).
- De 2009 à 2018, à Montréal, les crimes violents commis contre les filles et les femmes ont diminué dans une bien moindre mesure que les crimes violents perpétrés contre les garçons et les hommes (-6 % par rapport à -26 %).

Crimes haineux

- En 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police — qui dépend du niveau d'expertise des services de police pour ce qui est de reconnaître les crimes motivés par la haine — était plus élevé à Montréal (6,5 affaires pour 100 000 habitants) qu'au Québec (5,4) et qu'au Canada (4,9).
- De 2014 à 2018, le taux de crimes haineux déclarés par la police à Montréal a augmenté pour passer de 3,2 affaires à 6,5 pour 100 000 habitants (+101 %), une hausse plus prononcée que celles enregistrées au Québec (+71 %) et au Canada (+33 %).

Violence entre partenaires intimes

- En 2018, la police de Montréal a déclaré 326 victimes de violence aux mains d'un partenaire intime pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, soit un taux comparable à ceux enregistrés au Québec (324) et au Canada (323).
- La grande majorité (77 %) des victimes d'affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police à Montréal étaient de sexe féminin, une proportion semblable à celles observées au Québec (77 %) et au Canada (79 %).
- De 2009 à 2018, 3,9 % des affaires de violence entre partenaires intimes déclarées par la police sont survenues entre des partenaires de même sexe à Montréal, une proportion semblable à celles enregistrées au Québec (4,2 %) et au Canada (3,4 %).

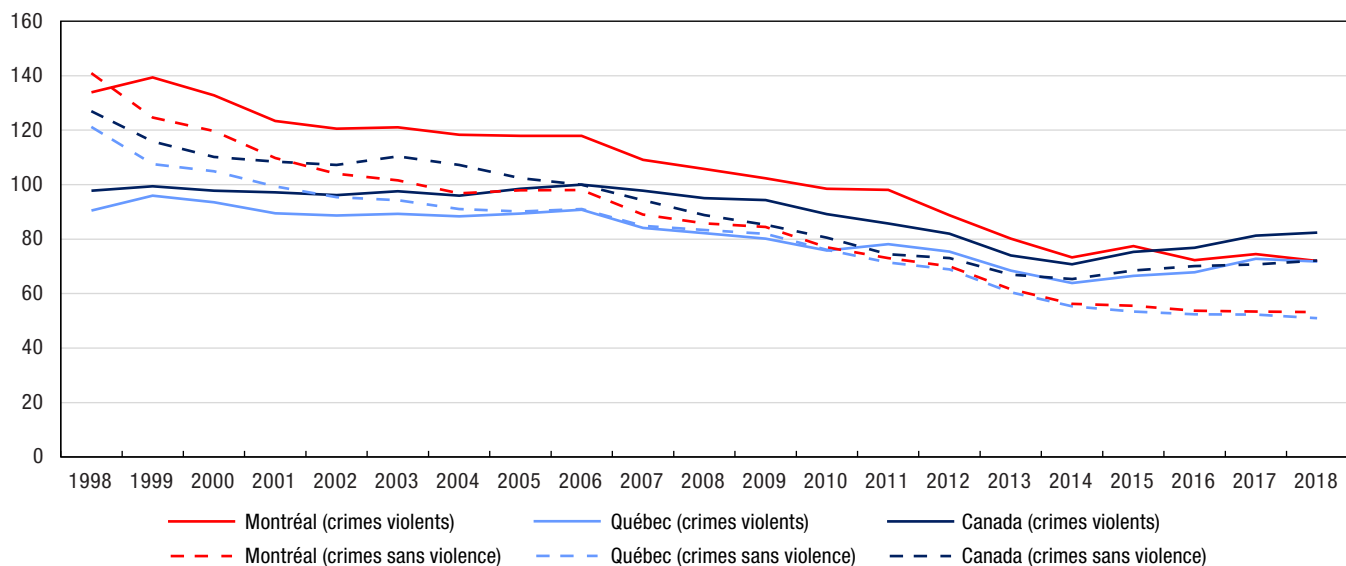
Homicides

- En 2018, Montréal a enregistré 47 homicides, ce qui correspond à un taux de 1,11 pour 100 000 habitants. Ce taux est supérieur à celui noté au Québec (0,99), mais inférieur à celui observé au Canada (1,76).
- Parmi les homicides survenus à Montréal, 6 victimes sur 47 (13 %) étaient de sexe féminin. Cette proportion est nettement inférieure à celles enregistrées au Québec (22 %) et au Canada (25 %).
- Le nombre d'homicides survenus à Montréal a diminué, pour passer de 48 victimes en 2008 à 47 victimes en 2018.

Graphique 1

Indices de gravité des crimes violents et des crimes sans violence, affaires déclarées par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 1998 à 2018

Indice de gravité de la criminalité



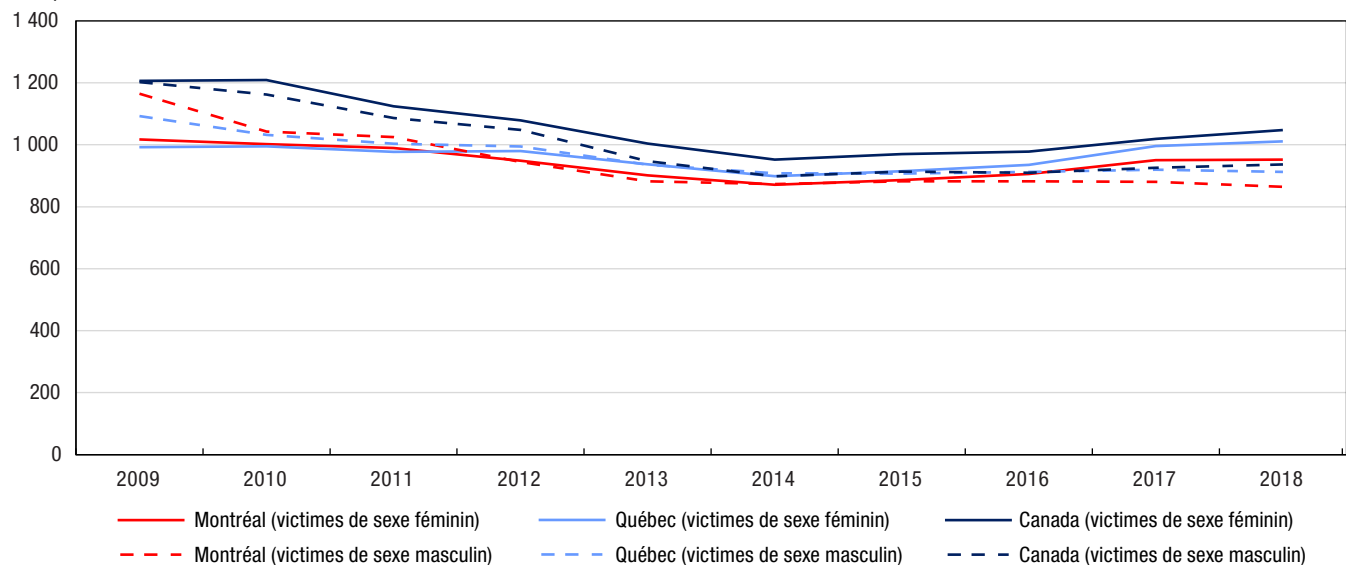
Note : Les indices de gravité de la criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel*, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. L'indice de base a été établi à 100 pour l'année 2006 pour le Canada. Les valeurs des indices de gravité de la criminalité sont disponibles à compter de 1998. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Graphique 2

Crimes violents déclarés par la police, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants

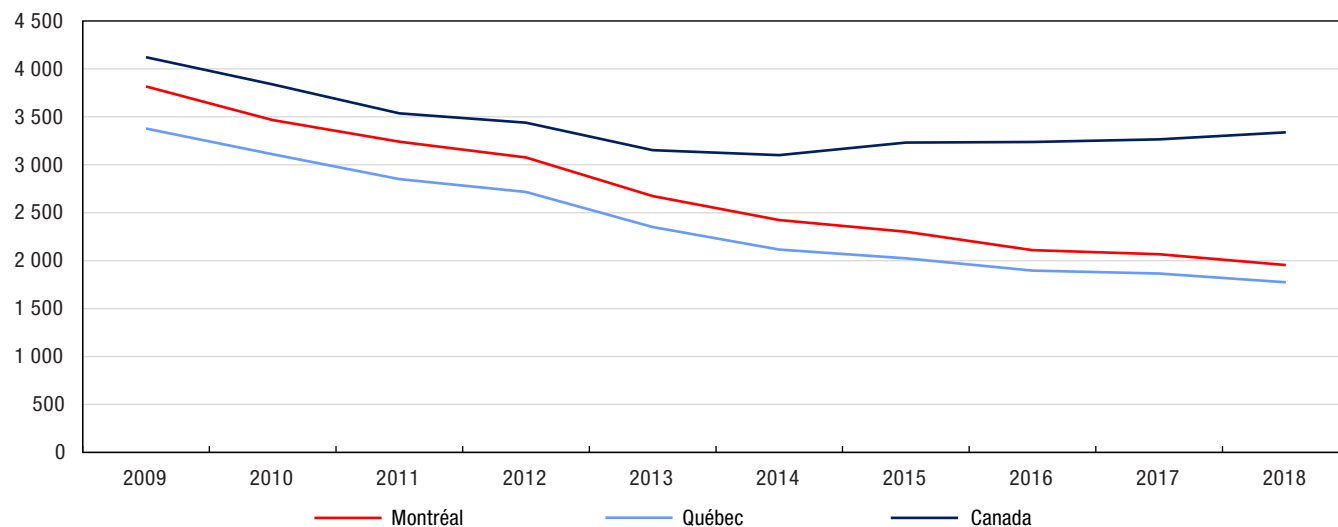


Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Graphique 3 Crimes contre les biens déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2009 à 2018

taux pour 100 000 habitants



Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal	Québec	Canada	Différence en pourcentage entre Montréal et le Québec	Différence en pourcentage entre Montréal et le Canada
	taux				
Total des crimes (sauf les délits de la route)	3 275	3 304	5 488	-0,9	-40
Total des crimes violents	933	1 078	1 143	-13	-18
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	5	4	4	21	7
Agressions sexuelles et infractions sexuelles contre les enfants ¹	87	103	101	-15	-14
Voies de fait ²	505	578	649	-13	-22
Autres crimes violents	336	393	389	-14	-14
Total des crimes contre les biens	1 954	1 774	3 339	10	-41
Introduction par effraction	306	311	431	-2	-29
Vols ³	1 035	857	1 720	21	-40
Fraude	307	273	402	13	-24
Méfait ⁴	270	291	699	-7	-61
Autres crimes contre les biens	35	42	86	-15	-59
Total des autres infractions au Code criminel	388	453	1 006	-14	-61
Total des délits de la route prévus au Code criminel	316	466	339	-32	-7
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	121	153	178	-21	-32
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	10	13	12	-22	-18
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	1	0,9	0,7	42	85
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	0 ^s	0,1	0,3	-43	-81
Autres délits de la route prévus au Code criminel	184	300	148	-38	24
Total des infractions relatives aux drogues	292	275	225	6	30
Total des infractions aux autres lois fédérales	10	124	70	-92	-86
Total — ensemble des infractions	3 893	4 169	6 123	-7	-36

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend les agressions sexuelles (niveaux 1, 2 et 3), les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les affaires de pornographie juvénile.
2. Comprend les voies de fait (niveaux 1, 2 et 3), les voies de fait contre un agent de la paix, l'infliction illégale de lésions corporelles, la négligence criminelle causant des lésions corporelles et les autres voies de fait.
3. Comprend le total des vols de véhicules à moteur, des vols de plus de 5 000 \$ (autres qu'un véhicule à moteur) et des vols de 5 000 \$ ou moins (autres qu'un véhicule à moteur).
4. Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
5. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
6. Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le Code criminel peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
7. Réflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au Code criminel, y compris les délits de la route et les infractions aux autres lois fédérales. Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 2
Taux de crimes violents déclarés par la police, certaines infractions, selon le sexe de la victime, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal		Québec		Canada	
	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin	Victimes de sexe féminin	Victimes de sexe masculin
	taux					
Total des crimes violents	952	865	1 011	912	1 048	936
Infractions causant la mort et tentative de meurtre	2	8	2	5	2	6
Homicide	0,3	2	0,4	2	0,9	3
Autres infractions causant la mort ¹	0,4	0,1	0,5	0,3	0,3	0,3
Tentative de meurtre	0,9	5	0,9	4	1	3
Infractions sexuelles	150	20	167	24	170	23
Agression sexuelle	114	12	116	13	134	16
Agression sexuelle grave (niveau 3)	0,7	0,2	0,7	0,2	0,7	0,1
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	2	0,1	2	0,2	2	0,4
Agression sexuelle (niveau 1)	111	12	114	13	131	16
Infractions sexuelles contre les enfants ²	37	8	51	11	36	7
Voies de fait	485	524	497	557	613	644
Voies de fait	471	478	481	505	599	590
Voies de fait graves (niveau 3)	2	3	2	3	6	13
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	91	149	87	142	111	173
Voies de fait simples (niveau 1)	377	326	391	359	483	404
Voies de fait contre un agent de la paix	13	43	13	48	10	48
Autres voies de fait	2	3	3	4	4	7
Autres crimes violents	315	312	345	325	263	262
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer une arme à feu	1	4	1	4	2	6
Vol qualifié	38	79	25	49	31	75
Séquestration ou enlèvement	17	3	17	3	15	3
Traite des personnes ³	1	0	0,9	0	1	0 ^o
Extorsion	12	20	12	17	6	9
Harcèlement criminel	80	26	93	32	53	17
Menaces	129	155	155	192	114	134
Communications indécentes ou harcelantes	6	3	8	3	22	9
Distribution non consentuelle d'images intimes	7	1	8	0,9	7	1
Marchandisation des activités sexuelles ⁴	4	0	4	0,1	1	0,1
Autres crimes violents	19	20	22	25	10	8
Total des délits de la route	62	86	57	74	16	21
Délits de la route causant la mort	0 ^o	0,4	0,3	0,8	0,4	0,9
Délits de la route causant des lésions corporelles	17	20	16	19	6	7
Délits de la route — blessures non précisées ou inconnues ⁵	45	66	41	54	9	12

0^o valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

1. Comprend, entre autres, la négligence criminelle causant la mort.
2. Comprend les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels, l'exploitation sexuelle, le fait de rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite, le fait pour le père, la mère ou le tuteur de servir d'entremetteur, le leurre d'enfants par des moyens de télécommunication, l'entente ou l'arrangement (pour perpétrer une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant) et la bestialité en présence d'un enfant ou l'incitation de celui-ci à commettre des actes bestiaux. Exclut les agressions sexuelles contre les enfants et les jeunes qui sont déclarées à titre d'agressions sexuelles de niveau 1, 2 ou 3, et les affaires de pornographie juvénile.
3. Comprend quatre actes criminels précis, à savoir la traite des personnes (article 279.01), la traite de personnes de moins de 18 ans (article 279.011), l'avantage matériel provenant de la traite de personnes (article 279.02) et la rétention ou la destruction de documents (article 279.03).
4. Depuis décembre 2014, les nouvelles infractions classées dans la catégorie de crimes violents « Marchandisation des activités sexuelles » sont les suivantes : l'achat de services sexuels ou la communication dans ce but, la réception d'un avantage matériel provenant de l'achat de services sexuels, le proxénétisme (amener des personnes à se prostituer) et la publicité de services sexuels offerts moyennant rétribution.
5. Comprend le défaut de s'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident (abrogé le 28-04-2011).

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Exclut les victimes dont le sexe était inconnu. Les données représentent les victimes de 89 ans ou moins. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues de l'analyse en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge de la victime était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données sur les tendances.

Tableau 3
Crimes déclarés par la police, certaines infractions, région métropolitaine de recensement de Montréal, Québec et Canada, 2018

Type d'infraction	Montréal		Québec		Canada	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Total des crimes sans violence	125 513	2 960	259 406	3 092	1 845 269	4 979
Total des crimes contre les biens	82 856	1 954	148 817	1 774	1 237 324	3 339
Introduction par effraction	12 992	306	26 110	311	159 812	431
Possession de biens volés ¹	745	18	1 550	18	23 898	64
Vol de véhicules à moteur	7 271	171	12 455	148	86 132	232
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	2 083	49	3 553	42	20 113	54
Vol de 5 000 \$ ou moins (autre qu'un véhicule à moteur)	34 522	814	55 911	666	531 312	1 434
Fraude	8 811	208	16 924	202	129 409	349
Vol d'identité	930	22	1 834	22	3 745	10
Fraude d'identité	3 289	78	4 143	49	15 839	43
Méfait ²	11 461	270	24 394	291	259 064	699
Crime d'incendie	752	18	1 943	23	8 000	22
Total des autres infractions	16 456	388	38 016	453	372 834	1 006
Infractions relatives aux armes	716	17	1 879	22	16 610	45
Pornographie juvénile ³	622	15	1 073	13	5 843	16
Prostitution ⁴	5	0,1	11	0,1	110	0,3
Terrorisme	16	0,4	17	0,2	102	0,3
Infractions liées au fait de troubler la paix	83	2	549	7	94 378	255
Infractions contre l'administration de la justice	13 023	307	30 570	364	226 864	612
Autres infractions	1 991	47	3 917	47	28 927	78
Total des délits de la route prévus au Code criminel	13 395	316	39 074	466	125 544	339
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool ⁵	5 111	121	12 805	153	65 820	178
Total des infractions de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue ⁶	416	10	1 050	13	4 429	12
Conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool et la drogue ⁷	53	1	74	0,9	250	0,7
Conduite avec les facultés affaiblies (substance non précisée) ⁷	2	0 ^s	7	0,1	94	0,3
Autres délits de la route prévus au Code criminel	7 813	184	25 138	300	54 951	148
Total des infractions relatives aux drogues	12 378	292	23 068	275	83 483	225
Total des infractions aux autres lois fédérales	428	10	10 431	124	26 084	70
Infractions liées à la traite des personnes ⁸	0	0	3	0 ^s	112	0,3
Infractions à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	228	5	768	9	4 823	13
Infractions aux autres lois fédérales	200	5	9 660	115	21 149	57

0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie. La valeur « 0 » représente une valeur nulle réelle.

- Comprend le trafic et l'intention de faire le trafic de biens volés.
- Comprend le fait de modifier, d'enlever ou de détruire le numéro d'identification d'un véhicule.
- Comprend les infractions visées à l'article 163.1 du *Code criminel* en vertu duquel il est illégal de posséder, de produire, d'imprimer ou de distribuer de la pornographie juvénile ou encore d'y accéder. Dans les cas où la victime n'est pas identifiée, l'infraction « Pornographie juvénile » est consignée au Programme de déclaration uniforme de la criminalité comme étant l'infraction la plus grave, laquelle appartient à la catégorie de crimes plus vaste « Autres infractions au Code criminel ». Dans les cas où la victime est identifiée, la police consigne l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle ou les autres infractions sexuelles contre des enfants comme étant l'infraction la plus grave, lesquelles font partie de la catégorie « Crimes violents »; la pornographie juvénile peut alors être consignée comme étant une infraction secondaire. En raison de la complexité de ces incidents de cybercriminalité, les données représentent probablement le nombre d'enquêtes actives ou closes pour l'année plutôt que le nombre total d'affaires signalées à la police. Les données sont fondées sur les affaires déclarées par la police qui sont consignées dans les systèmes de gestion des dossiers des services de police.
- Comprend les infractions liées à la prostitution qui sont considérées comme des infractions sans violence. Celles-ci comprennent la communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution et l'interférence à la circulation dans le but d'offrir, de rendre ou d'obtenir des services sexuels moyennant rétribution. Exclut les infractions de marchandisation des activités sexuelles.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par l'alcool causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence d'alcool, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Comprend la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue, la conduite d'un véhicule avec les facultés affaiblies par la drogue causant des lésions corporelles ou la mort, le défaut ou le refus de se soumettre à un contrôle pour vérifier la présence de drogue, et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. Dans certains secteurs de compétence, les affaires de conduite avec les facultés affaiblies qui correspondent aux éléments énoncés dans le *Code criminel* peuvent être traitées au moyen d'une loi provinciale. La portée du Programme de déclaration uniforme de la criminalité ne permet pas la collecte de données sur ces affaires.
- Reflète les nouvelles infractions de conduite avec les facultés affaiblies visées par le projet de loi C-46, *Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, qui est entré en vigueur en 2018.
- Comprend les infractions de traite de personnes en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

Tableau 4
Taux de crimes déclarés par la police, région métropolitaine de recensement de Montréal, 2008 à 2018

Année	Crimes violents			Crimes contre les biens			Total des crimes		
	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente	nombre	taux	variation du taux en pourcentage par rapport à l'année précédente
2008	42 356	1 128	3	146 460	3 902	-1	209 732	5 588	-0,3
2009	41 970	1 105	-2	145 094	3 819	-2	208 606	5 490	-2
2010	40 423	1 051	-5	133 390	3 468	-9	194 808	5 065	-8
2011	39 950	1 028	-2	125 970	3 241	-7	186 688	4 803	-5
2012	38 133	972	-5	120 714	3 076	-5	180 559	4 602	-4
2013	36 073	912	-6	105 834	2 674	-13	162 654	4 110	-11
2014	35 558	893	-2	96 615	2 425	-9	150 367	3 774	-8
2015	36 122	903	1	92 033	2 301	-5	145 370	3 635	-4
2016	37 609	912	0,9	87 076	2 111	-8	141 945	3 441	-5
2017	39 096	937	3	86 264	2 067	-2	142 501	3 414	-0,8
2018	39 545	933	-0,4	82 856	1 954	-5	138 857	3 275	-4
Variation en pourcentage de 2008 à 2018	-7	-17	...	-43	-50	...	-34	-41	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Note : Les taux de criminalité sont fondés sur les infractions au *Code criminel* (sauf les délits de la route). Les chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dans l'affaire. Une affaire peut comprendre plus d'une infraction. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis. Voir le tableau 2 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes violents et voir le tableau 3 pour connaître la liste des infractions comprises dans les crimes contre les biens. Le total des crimes comprend les crimes violents, les crimes contre les biens et les autres types de crimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, base de données agrégées.

^E à utiliser avec prudence

Note : Le présent feuillet d'information contient des données provenant de sources multiples, lesquelles portent sur différentes années de référence. En raison de l'arrondissement, certains chiffres peuvent être présentés différemment par rapport à ce qui est fait dans d'autres publications de Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements sur les définitions et les sources de données, veuillez consulter le document intitulé [Série de profils sur les villes sûres : définitions et sources de données](#).